



A l'occasion de la Biennale du Design 2019, les designers Anja Clerc et Charles de Metz-Noblat questionnent l'usage de l'ornement dans le design d'aujourd'hui. Ils lancent donc un appel à candidature à destination des designers français proposant des objets et du mobilier.

L'exposition s'intitulera : « Les criminels de l'ornement ».

L'ornement est superflu, l'ornement est purement décoratif, l'ornement est inutile, l'ornement est bourgeois, l'ornement est dépassé, l'ornement est kitch, l'ornement est anecdotique...

Et pourtant nous, designers, revendiquons l'ornement. Support d'émotion et de narration, processus créatif ou aléas de fabrication, l'ornement s'émancipe dans la création contemporaine.

Cette exposition sera répertoriée dans le parcours officiel de la Biennale du Design 2019.

Elle se déroulera du **jeudi 21 mars au vendredi 19 avril 2019** dans l'atelier des designers organisateurs situé dans le centre ville de Saint-Etienne au 6 rue Marengo.

Composition du dossier de candidature

1. Vos coordonnées

Prénom, nom, adresse postale courriel, téléphone mobile et N° de SIRET.

2. Votre démarche

Comment décririez-vous votre rapport à l'ornement dans votre démarche de designer?

3. Votre/vos création(s)

Nom du projet, matériaux utilisés, lieux de fabrication, note d'intention du projet et son lien avec le thème de l'exposition, 3 visuels en haute définition (300 DPI) par projet.

Conditions de participation

- L'appel à candidature est ouvert aux designers professionnels ayant un numéro de SIRET.
- Les objets et mobiliers peuvent être à la recherche d'éditeurs ou disponible à la vente.
- Un ou plusieurs (maximum 5) objet ou mobilier peuvent-être présenté(s).
- Le dossier de candidature est à envoyer à l'adresse suivante charles.demetznoblat@gmail.com
- L'appel à candidature est ouvert jusqu'au **4 janvier 2019 minuit**

En cas de réponse positive, une participation de 100 euros HT vous sera demandée pour financer les supports de communication, la scénographie et le vernissage. Elle devra nous être envoyée avant le 4 février 2019 et validera définitivement votre inscription.